



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Points 134 et 94 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

### Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

## Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/68/L.37](#)

### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Ken Siah (Singapour)

1. À ses 22<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, les 10 et 27 décembre 2013, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/68/14](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/68/L.37](#). À la 22<sup>e</sup> séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif ([A/68/7/Add.13](#)). La Commission était saisie du projet de décision déposé par son président à la suite de consultations coordonnées par le représentant du Ghana ([A/C.5/68/L.12](#), sect. A) (voir par. 3).
2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.5/68/SR.22](#) et [26](#)).

### Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les

---

<sup>1</sup> [A/C.5/68/14](#).



questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.1/68/L.37](#), il faudra prévoir dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 un montant supplémentaire de 1 439 400 dollars, soit 785 100 dollars au chapitre 4 (Désarmement) et 654 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), qui sera imputé sur le fonds de réserve.

---

<sup>2</sup> [A/68/7/Add.13](#).